

# Données générales – Identification - Consignes OGA

(2022)

## INFORMATIONS IDENTIFICATION

OGID00

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	
Code Activité de la famille comptable (B)	
Code Activité Libre (C)	
IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR ET DU LOGICIEL	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel (numéros de version et de révision)	
PERIODE	
Date de début exercice N <b>format 102 : SSAAMMJJ</b>	
Date de fin exercice N <b>format 102 : SSAAMMJJ</b>	
Date d'arrêté provisoire <b>format 102 : SSAAMMJJ</b>	
MONNAIE	
Monnaie	
Situation au regard de la TVA (E)	
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA – (2) Recettes en franchise de TVA en totalité – (3) Recettes soumises en totalité à TVA - (4) Recettes soumises partiellement à TVA	
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (D) (1) oui - (2) non	
ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	

(A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.

(B) Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

(C) Le code activité doit être présent sur la demande éventuelle du destinataire.

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2022.

Généralités	Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

Renseignements divers	Réponses
Statut du conjoint dans l'entreprise : <b>(1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint</b>	
Le fonds (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent ? <b>(1) oui - (2) non</b>	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? <b>(1) oui - (2) non</b>	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable <b>(1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable</b>	
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ? <b>(1) oui - (2) non</b>	
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation <b>(102)</b> - Motif de la cessation <b>(1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès</b>	
Ouverture d'une procédure collective <b>(1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire</b>	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE d'une activité libérale exercée à l'étranger ? <b>(1) oui - (2) non</b>	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes <b>(A)</b>	
-----	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ? <b>(1) oui - (2) non</b>	
Si <b>(1)</b>	
Désignation	Montant de l'acquisition

Locaux Professionnels	Réponse
<b>(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit-bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel</b>	

VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL (1)						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation	Taux d'émission de CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) Crédit-bail, (3) Location Longues Durées, (4) Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

(1) Cette partie doit obligatoirement être remplie lorsque le client est au frais réel.

(2022)

DETAIL DIVERS A DEDUIRE

OGBNC02

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2022.

Néant

DETAIL DIVERS A DEDUIRE	
Déductions fiscales	Montant déduit
<b>Plus-values</b>	
Plus-value court terme étalée	
<b>Médecins du secteur I</b>	
Déduction forfaitaire 2 %	
Déduction forfaitaire 3 %	
Déduction forfaitaire groupe III	
<b>Divers à déduire</b>	
-----	-----

**(2022)****REINTEGRATIONS ET CHARGES MIXTES****OGBNC03**Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2022.

Néant			WW/CCI
Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégration (1)	Montant réintégré (2)
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch.de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien, réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS & CSG			
Loi Madelin			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part des frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins-value quote-part privée			
Autres			
-----			
-----			
-----			

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » ① - Comptable en décote directe ②-

(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

**(2022)**

**TABLEAU DE PASSAGE**  
 Reconstitution de la déclaration N° 2035  
 au vu de la trésorerie

**OGBNC04**Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2022.

Codes	Observation demandée - Contrôle de régularité	Néant	Montants
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12		
AB	Prélèvements personnels		
AC	Versements SCM		
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		
AE	Acquisitions d'immobilisation		
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)		
AG	TVA décaissée		
AX	TVA déductible sur immobilisation		
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)		
AZ	Autres (à préciser)		
<b>AH</b>	<b>Total A</b>		
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01		
AK	Apports		
AL	Quote-part frais SCM		
AM	Emprunt (capital reçu)		
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation		
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B)		
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires		
BZ	Autres (à préciser)		
<b>AQ</b>	<b>Total B</b>		
<b>AR</b>	<b>Résultat théorique</b>	(Total A - Total B) <b>(1)</b>	
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A)	<b>(2)</b>	
AT	Encaissements théoriques	((1) + (2) = <b>(3)</b> )	
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A)	<b>(4)</b>	
<b>AV</b>	<b>Situation à priori (= (4) - (3) = 0)</b>	<b>(4) - (3)</b>	



	<b>CORRECTIONS FIN D'EXERCICE</b>										
	<b>Compte de régularisation fin d'exercice (N)</b>										
<b>4181</b>	- Clients Factures à établir										
<b>4198</b>	+ Avoirs à établir										
<b>4687</b>	- Produits à recevoir										
<b>487</b>	+ Produits constatés d'avance										
↓	<b>Si TVA sur Encaissements</b>								↓		
<b>410 à 4164</b>	- Créances clients										
<b>4191 - 4196 - 4197</b>	+ Avances clients										
	- Effets escomptés non échus										
	+/- Autres										
	<b>AUTRES CORRECTIONS</b>										
<b>654 - 6714</b>	- Créances irrécouvrables										
	+/- régularisation (N – 1) en base										
	<b>Base HT taxable</b>										
	<b>Base HT déclarée</b>										
	<b>Ecart en base (à justifier)</b>										
	<b>TVA à régulariser</b>										

	<b>Soldes des comptes TVA à la clôture</b>	<b>Soldes</b>	<b>Exo</b>	<b>Taux %</b>	<b>Taux %</b>	<b>Taux %</b>	<b>Taux %</b>	<b>Taux %</b>	<b>Taux %</b>	<b>Taux %</b>
<b>4457</b>	TVA collectée									
<b>4455</b>	TVA à décaisser									
<b>44567</b>	Crédit de TVA									
<b>4458 (souvent 44587)</b>	TVA à régulariser									

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

<b>Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant</b>		<b>Réponse</b>
Date de la déclaration		
Montant		

**TVA DEDUCTIBLE**

<b>TVA DEDUCTIBLE</b>	
<b>Renseignements généraux concernant la TVA</b>	<b>Réponse</b>
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	

- (1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.
- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...



**(2022)****TVA – COMPTABILITE RECETTES/DEPENSES****OGBNC06**Tableau transmis pour la campagne fiscale 2022.

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) <b>Oui</b> - (2) <b>Non</b>				
<b>RECETTES</b>				
<b>Base HT (*) (1)</b>	<b>Taux de TVA (2)</b>	<b>Montant de la TVA (1) x (2)</b>	<b>Base HT (*) de la déclaration de TVA</b>	<b>Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12</b>
	<b>Exonérées</b>			
	<b>En franchise</b>			
	<b>Taux (**) %</b>			
	<b>Taux (**) %</b>			
	<b>Taux (**) %</b>			
	<b>Taux (**) %</b>			
	<b>Autre taux (**) %</b>			
	<b>Autre taux (**) %</b>			
	<b>Acquisition intracommunautaire</b>			
	<b>Régularisation en base de TVA</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>(3)</b>		<b>(4)</b>
<i>Si donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart :</i>				
.....				
.....				

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

<b>Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations</b>		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	
	TTC	

(\*) si comptabilité tenue TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(\*\*) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

**(2022) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - ASSOCIE OGBNC07**Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale **2022**.

Attention, ce formulaire doit exister en autant d'exemplaire qu'il existe d'associé dans la société.  
 A remplir pour chaque associé d'une société d'exercice pour déterminer son résultat net non commercial à reporter sur sa déclaration n°2042.

		Néant
<b>Cocher cette case si vous ne disposez pas des informations concernant l'associé.</b>		
Informations générales	Identification	Valeur
Nom de l'associé		
Prénom de l'associé		
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel		
Quote-part de l'associé dans le résultat social en %		
Montant en euro de la quote-part revenant à l'associé		

Informations		Montant
Honoraires Rétrocédés		
Impôts et Taxes		
CET (CVAE et CFE)		
CSG déductible		
Frais de véhicules (trajets domicile / lieu de travail)		
Charges sociales personnelles	Obligatoires	
	1. allocations familiales	
	2. retraites	
Facultatives	3. maladie	
	1. perte d'emploi Madelin	
	2. prévoyance Madelin	
1. retraite complémentaire Madelin		
Frais Financiers		
Autres (préciser la nature) :		
.....		
.....		
<b>Total des Dépenses (B)</b>		
Déductions diverses (C) (à préciser) :		
.....		
.....		
Réintégrations diverses (D) (à préciser) :		
.....		
.....		
<b>RESULTAT NET DE L'ASSOCIE</b>		<b>(A - B - C + D)</b>
Plus ou moins-value réalisée sur la cession de :		
Montant :		

Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)				
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance	Nombre de km	Montant des indemnités km

(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

**(2022)**

## ZONES LIBRES

**OGBNC08**

Tableau transmis pour la campagne fiscale 2022.

Code	Libellé	Montant
	- (à préciser)	
	- (à préciser)	
	- (à préciser)	
	- (à préciser)	

Etc.

**(2022)**

## BALANCE

### Balance à transmettre obligatoirement

La mise en œuvre du message BALANC est basée sur le GUM BALANC de Niveau 2 version 4.00.

Néanmoins certaines précisions permettant l'implémentation du message BALANC dans la procédure EDI-TDFC sont nécessaires et sont décrites dans le chapitre 5.1.1.3.

Elle ne permet de transmettre qu'une balance générale de fin d'exercice.

### RAPPEL

La période de la balance doit correspondre à la période de déclaration fiscale transmise à l'administration fiscale. Il ne s'agit pas d'une balance de clôture ni d'ouverture. Les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas contenir de solde de début de période. En revanche les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas être soldés.

Si le progiciel n'accepte pas les montants négatifs, il doit être capable de transformer les zones des enregistrements concernés en sens contraire. Ces mouvements et soldes sont calculés sur une période (indication des soldes de début de période) en ne prenant pas en compte les écritures de simulation et les écritures en cours de saisie (notion de brouillard).

La balance doit obligatoirement comporter les soldes de début de période et les soldes fin de période

Le solde initial, mouvements débit, mouvements crédit, solde final doivent être impérativement renseignés. Les soldes à nouveau ou de début de période ne font pas partie des mouvements de la période. Seuls, les comptes collectifs peuvent recevoir un double solde.

**(2022)**

## LA CASE NEANT

La case à cocher Néant est présente dans un tableau qui est obligatoirement à transmettre mais dans lequel, dans certains cas, il peut ne rien avoir à y faire figurer. Dans ce dernier cas, le tableau sera transmis uniquement avec la case Néant cochée.